

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 3 avril 2024</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 19 mars 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 3 avril 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 9</p> <p>Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2024_04_03_15</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé, M. Norbert Regard à M. Christophe Piazzoni</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : M. Laurent Esteulle</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » - Vote du budget primitif de l'exercice 2024

En préambule, Monsieur le Maire présente l'exécution du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » de l'exercice 2023 :

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
TOTAL DU BUDGET	304 740.00 €	366 532.02 €	47 607.15 €	A1	109 399.17 €
Investissement	149 243.09 €	154 166.91 €	- 84 166.91 €	A2	- 79 243.09 €
Fonctionnement	155 496.91 €	212 365.11 €	131 774.06 €	A3	188 642.26 €

RESTES A REALISER 2023						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL DES RAR	I + II	0.00 €	III + IV	0.00 €	B1	0.00 €
Investissement	I	0.00 €	III	0.00 €	B2	0.00 €
Fonctionnement	II	0.00 €	IV	0.00 €	B3	0.00 €

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
TOTAL	A1 + B1	109 399.17 €
Investissement	A2 + B2	-79 243.09 €
Fonctionnement	A3 + B3	188 642.26 €

Puis, il demande au conseil municipal :

- de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin » :
Dépenses et recettes de fonctionnement : 275 993.17 €
Dépenses et recettes d'investissement : 166 594.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	275 993.17 €	275 993.17 €
Section d'investissement	166 594.00 €	166 594.00 €
TOTAL	442 587.17 €	442 587.17 €

- de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) provisionnées.

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le projet de budget primitif 2024 du budget lotissement « Les Terrasses de Sarzin »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget principal arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	275 993.17 €	275 993.17 €
Section d'investissement	166 594.00 €	166 594.00 €
TOTAL	442 587.17 €	442 587.17 €

- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, dans le courant de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 4 avril 2024	Fait à Contamine-Sarzin, le 3 avril 2024
De sa publication : 08 AVR. 2024	Le Maire
Et de sa mise en ligne le : 08 AVR. 2024	Le secrétaire de séance,
	 Georges CANICATTI
	 Pierrette BATON MARECHAL

